

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2020-09-16-001
ÉTABLISSANT LA LISTE DES CANDIDATS AU PREMIER TOUR
DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

La préfète de la Creuse

VU le code électoral, notamment ses articles L. 598 à L. 305 et R. 149 à R. 153 ;

VU la loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs ;

VU la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Dans le département de la Creuse, la liste des candidats pour le premier tour de scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 est établie ainsi qu'il suit :

Candidature Divers Droites

MORANÇAIS Patrice, titulaire	VIALLE Marie-Thérèse, remplaçante
------------------------------	-----------------------------------

Candidature Divers Droites

DAULNY Laurent, titulaire	BUNLON Marie-Christine, remplaçante
---------------------------	-------------------------------------

Candidature Parti socialiste

JEANSANNETAS Eric, titulaire	SIMON Françoise, remplaçante
------------------------------	------------------------------

Candidature Parti socialiste

LOZACH Jean-Jacques, titulaire	MARTIN Armelle, remplaçante
--------------------------------	-----------------------------

Candidature République en Marche

TURPINAT Vincent, titulaire	CHATENET Ludivine, remplaçante
-----------------------------	--------------------------------

Candidatures groupées Parti communiste

BRIAULT Stéphane, titulaire	ROBERT Martiale, remplaçante
MAISONNEUVE Stéphane, titulaire	BEUGRAS Sylvie, remplaçante

Candidature Europe Ecologie Les Verts

PICQUENOT Quentin, titulaire	BIDON Pierrette, remplaçante
------------------------------	------------------------------

Candidature Rassemblement National

DEMARIGNY Damien, titulaire	GIERO Rosélia, remplaçante
-----------------------------	----------------------------

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Creuse et Monsieur le président du tribunal judiciaire de Guéret, président du bureau électoral, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 14 SEP. 2020

La Préfète

Virginie DARPHEUILLE

